

## Sénégal

Le Conseil est saisi du rapport sur l'examen périodique du Sénégal (A/HRC/25/4), qui s'est déroulé le 21 octobre 2013. Les trois rapporteurs chargés de faciliter cet examen étaient le Botswana, l'Espagne et la République de Moldova.

### Pays concerné

M. SIDIKI KABA, Ministre de la justice du Sénégal, a indiqué que dès son accession à l'indépendance, le Sénégal avait pris une option résolue pour la consolidation de l'état de droit, l'instauration de la démocratie et la promotion et la protection des libertés et droits fondamentaux de la personne. M. Kaba a précisé que sur les 178 recommandations qui lui avaient été adressées, le Sénégal en avait accepté 146 et rejeté 13, demandant un délai de réponse pour les 19 restantes.

Avant d'apporter des précisions sur les recommandations qui ont été finalement rejetées, M. Kaba a tenu à préciser que pour le bénéfice des personnes handicapées, le Sénégal avait créé une carte dite d'égalité des chances, afin de leur garantir l'accès aux secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé, la culture, le transport, l'emploi et l'assistance sociale. Le Sénégal s'est fixé l'objectif d'émettre 50 000 cartes d'ici 2017.

Le ministre a ensuite clarifié la position de son pays sur cinq des 19 recommandations en suspens, indiquant notamment qu'il accepte les deux recommandations présentées par le Niger et par la Suisse, relatives à la ratification d'instruments internationaux et à l'harmonisation de la législation sénégalaise avec le droit international dans le contexte de la réforme du code pénal et du code de procédure pénale. Avec la révision de ces deux codes, «un pas important sera franchi dans le domaine de la liberté de la presse», les autorités ayant «à cœur de dépénaliser les délits de presse». M. Kaba a toutefois ajouté qu'au vu de ces éléments, «qui dénotent des avancées réalisées sur ce sujet par le Sénégal, il sied de considérer sans objet les recommandations 124.16 de la République démocratique du Congo, 124.17 de la France et 124.18 de la Grèce» qui sont ainsi rejetées par sa délégation, a-t-il expliqué.

En conclusion, M. Kaba a déclaré que, «porté par l'éthique, le Sénégal avait choisi de moduler le vécu quotidien de ses citoyens selon un modèle politique qui accorde la primauté aux droits humains. Car aujourd'hui, leur respect ne saurait être considéré comme une simple exigence de plus mais comme un viatique, d'autant plus réel, qu'il est porté par la plus haute autorité de l'État, son Excellence M. Macky Sall, dont l'ambition pour le Sénégal, déclinée dans le «Plan Sénégal émergent», embrasse toute la philosophie des droits de l'homme, avec comme finalité marquante, entre autres, la pleine jouissance des droits humains socio-économiques.»

### Débat

Le Niger a félicité le Sénégal pour son bilan en matière de droits de l'homme, avant d'ajouter que le pays a adhéré à la quasi-totalité des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les a mis en œuvre. Le Niger a également salué l'adoption par le Sénégal de lois établissant l'égalité entre les sexes. Pour toutes ces raisons, le Conseil devrait adopter le rapport de l'Examen périodique universel concernant ce pays, a-t-il indiqué.

La République de Moldova a salué l'esprit d'ouverture et de coopération des autorités sénégalaises et a indiqué que c'est notamment pour cette raison qu'elle recommande l'adoption du rapport concernant le Sénégal.

Le Rwanda s'est félicité que le Sénégal ait accepté une grande majorité des recommandations qui lui ont été adressées, dont celles du Rwanda. Il recommande donc l'adoption du rapport concernant le Sénégal.

Sri Lanka a remercié le Sénégal pour son engagement constructif et a constaté qu'il avait accepté l'immense majorité des recommandations formulées par le Groupe de travail de l'Examen périodique universel, y compris celles présentées par Sri Lanka. Sri Lanka salue en outre les efforts du Sénégal en faveur du développement humain et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'engagement du pays en faveur de l'émancipation des femmes. Elle recommande l'acceptation du rapport de l'Examen périodique universel concernant le Sénégal.

Le Soudan a salué la collaboration du Sénégal avec le mécanisme de l'Examen périodique universel. Le Soudan salue en outre les efforts consentis par ce pays en faveur des écoles et en vue de la fourniture de services sanitaires à 75% de sa population d'ici à 2017. Le Soudan recommande donc l'adoption du rapport de l'Examen périodique universel concernant le Sénégal.

Le Togo s'est félicité de l'acceptation par le Sénégal de la quasi-totalité des recommandations formulées par le Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel, y compris celles présentées par le Togo. Il salue les efforts du Sénégal pour améliorer le sort de sa population et recommande l'adoption du rapport de l'Examen périodique universel concernant ce pays.

Le Venezuela a salué les progrès accomplis par le Sénégal en matière, notamment, de droit à l'éducation et d'égalité entre les sexes. Le Sénégal mérite maintenant que la communauté internationale l'accompagne pour aller plus loin, a ajouté le pays.

Le Viet Nam a fait observer que le Sénégal fait des progrès majeurs, dans un contexte économique difficile. C'est pour cela que le Viet Nam se joint aux autres délégations pour préconiser l'adoption du rapport concernant le Sénégal.

L'Algérie a également salué le bilan du Sénégal et demandé l'adoption du rapport concernant ce pays, tout en lui souhaitant bon succès.

L'Angola a salué l'engagement du Sénégal en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme; son adhésion à plusieurs traités internationaux; ainsi que sa collaboration avec les organes des droits de l'homme. L'Angola se félicite en outre de l'engagement manifesté par le Sénégal dans le cadre de l'Examen périodique universel et l'encourage à mettre en œuvre les recommandations formulées à son intention. L'Angola recommande l'adoption du rapport de l'Examen périodique universel concernant le Sénégal

Le Bénin a noté avec satisfaction les avancées qualitatives mentionnées dans le deuxième rapport de l'Examen périodique universel du Sénégal en matière, notamment, d'éducation, de santé, d'autonomisation des femmes, de lutte contre la traite de personnes et de mise en place de filets sociaux en faveur des familles les plus pauvres. Le Bénin invite le Conseil à adopter le rapport de l'Examen périodique universel concernant le Sénégal.

Le Botswana, membre de la troïka, s'est dit encouragé par le niveau d'engagement du Sénégal dans le processus de l'Examen périodique universel. Il a salué l'importante évolution positive que représente la réforme du code de la nationalité du Sénégal, ainsi que l'adoption de mesures multisectorielles s'agissant de la lutte contre les violences à l'égard des femmes, de la santé et des personnes handicapés. Le Botswana recommande l'adoption du rapport de l'Examen périodique du Sénégal.

Le Burkina Faso a relevé les efforts déployés par le Sénégal, citant notamment l'initiative du Gouvernement pour assurer la gratuité des soins ou encore la dépénalisation des délits de presse. C'est pourquoi le Burkina Faso recommande l'adoption du rapport de l'Examen périodique universel concernant le Sénégal.

L'Alliance internationale d'aide à l'enfance a salué l'entrée en vigueur au Sénégal de la couverture maladie universelle, qui assure aux enfants un accès aux soins. Mais cela reste insuffisant car les budgets alloués aux services sociaux restent peu significatifs et opaques, a estimé l'organisation. Elle a appelé le Gouvernement sénégalais à résoudre les problèmes des enfants des rues, obligés de mendier dans un contexte où une loi punit désormais la mendicité. Le Gouvernement devrait en outre faire cesser les châtiments corporels sur les enfants, notamment les enfants talibés, a ajouté l'organisation.

Action Canada pour la population et le développement a fait observer que le Sénégal conserve un taux très élevé de mortalité maternelle. Dans ce contexte, le Gouvernement doit prendre des mesures pour que les femmes aient majoritairement accès au droit à la santé, en particulier à la santé reproductive et génésique.

Amnesty International – qui a rappelé s'être inquiétée de l'utilisation excessive de la force par les forces de sécurité dans le contexte de leur répression de la liberté d'expression et de rassemblement – s'est félicitée que le Sénégal accepte la recommandation visant la protection de la liberté d'expression, d'association et de rassemblement et attend donc avec intérêt la mise en œuvre de cette recommandation. Amnesty International est en revanche profondément déçue par la décision du Sénégal de rejeter la recommandation lui enjoignant de ratifier le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO) a attiré l'attention du Sénégal sur le défi que constituent l'évaluation et le suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Il faut que le Sénégal fasse preuve de davantage de fermeté dans la mise en œuvre des lois adoptées, notamment celles concernant l'interdiction de la mendicité ou encore l'interdiction de l'exploitation et de la traite des enfants et la protection de leur image dans les médias. L'organisation insiste sur la nécessité pour le Sénégal de mettre fin à la surpopulation carcérale et de prendre des mesures énergiques pour mettre un terme aux bavures policières.

L'Action internationale pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs, au nom également du Comité International pour le Respect et l'Application de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CIRAC) s'est félicitée de l'avancée que constitue la mise en place de l'Observatoire des prisons au Sénégal. L'organisation s'est également félicitée des efforts visant à consolider la paix en Casamance et a estimé urgent de soutenir le Plan de développement économique de 30 millions d'euros lancé par Dakar. L'organisation encourage par ailleurs le Sénégal

à poursuivre la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées s'agissant, notamment, de la dépenalisation des délits de presse.

#### Conclusion du Sénégal

M. KABA a remercié les délégations qui avaient noté les efforts faits par son pays pour mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été adressés. Le Sénégal continuera ce travail car il correspond aux priorités des autorités du pays et à celles de l'ensemble des acteurs de la société civile. Remerciant les ONG qui ont pris la parole, le Ministre sénégalais de la justice a donné des précisions. Il est vrai que les 37 prisons du pays sont surpeuplées, mais une politique est menée pour les désengorger, en aménageant les peines par un processus de libération conditionnelle, dont viennent de bénéficier 800 détenus, en réformant le code pénal, qui prévoira que la détention provisoire ne pourra dépasser trois ans, et par la construction d'une nouvelle prison de 1500 places qui sera aux normes internationales. Quant aux bavures policières, il y en a malheureusement, mais la réaction de l'État a été rapide dans les trois cas survenus ces derniers mois et les responsables ont été punis. Quant à la mendicité, le ministre a rappelé la volonté des autorités de répondre à cette question notamment en ce qui concerne les enfants talibé. Le ministre a aussi souligné que la répression contre le trafic et la traite des enfants a encore été renforcée. Par ailleurs, les autorités ont adopté une Charte de l'égalité des chances qui doit permettre d'insérer quelque 50 000 personnes handicapées d'ici à 2017. Le ministre a conclu en expliquant que son pays avait déjà apporté des réponses sur la question des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres: Il y a des poursuites contre les «actes contre nature» dans le domaine public mais l'État n'intervient pas dans le domaine privé.